

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 septembre 2026**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 37
Absents excusés : 00

Date de convocation : 10/09/2026

Délibération N° D-2026-1709-05

Membres présents : 37 membres

Mesdames Valentine ERNE-HEINTZ, Anne-Marie KRAEMER, Christelle MICHEL, Sylvie DOTT, Mireille ROTH, Lucienne FACHINGER, Aurélie DYEUL, Valérie WANKMULLER, Josiane CODEX, Béatrice DEBES, Adeline DURAND, Claudine HUCKERT, Muriel BECK, Nathalie GEIGER.

Messieurs Freddy BOHR, Matthieu MARTINI, Gaston BURGER, Yannick LITTNER, Pierre LUTTMANN, Jacques WURTZ, Laurent KRIEGER, Pierre OSTER, Alfred SCHMITT, Christian SCHREINER, Alain GROSSKOST, Jean-Luc HELLER, Alain ALBRECHT, André JACOB, Jacky WAGNER, Jean-Luc TOUSSAINT, Pierre HERMANN, Paul TRIEBEL, Denis FIX, Mathieu EHRHART.

Mme Carole BACH a donné pouvoir à M Pierre HERMANN pour voter en son nom.

Mme Christine BLÜCHER a donné pouvoir à M Mathieu EHRHART pour voter en son nom.

Objet : Conventions de remboursement des charges locatives des locaux communaux pour accueil de services périscolaires

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que certaines communes mettent des locaux à disposition de la communauté de communes pour l'organisation d'accueils périscolaires. Les pratiques de refacturation des frais relatifs à ces locaux communaux ont été harmonisées depuis plusieurs années, par conventionnements entre la communauté de communes et les communes concernées, jusqu'à fin août 2026.

Un renouvellement de ce principe de conventionnement est proposé pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2032, avec une participation de la communauté de communes fixée à 0,177 € / heure / enfant accueilli.

Après délibération, le Conseil communautaire :
valide le principe de conventionnement proposé
autorise Monsieur le Président à signer les conventions permettant la mise en œuvre de cette disposition.

Fait à Truchtersheim, le 18 septembre 2026

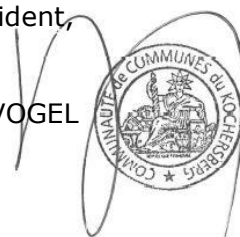
Le Secrétaire de séance,

Jean-Luc HELLER



Le Président,

Justin VOGEL



Accusé de réception en préfecture
067-200034635-20260917-D-2026-1709-05-DE
Date de télétransmission : 21/09/2026
Date de réception préfecture : 21/09/2026